

Date de convocation : **Séance du 5 avril 2019**
28 mars 2019

Président : M. Xavier ODO

Secrétaires :

Date d'affichage :
29 mars 2019

Présents : Mmes – MM. :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHAPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Irène **DARRE**, Marie Line **JULLIEN**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, José **PIERROT**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**, Djamal **MESAI MOHAMMED**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Najoua **AYACHE** à Guillaume **MOULIN**, Bruno **ZIEGLER** à Bernard **CHAPIER**, Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Arnaud **TREDEZ** à Georges **BURTIN**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Maxime **MONTET**, Catherine **VERZIER** à Pia **BOIZET**, Céline **LAVILLE** à Magali **LANGLOIS**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

PRÉSENTATION DU BILAN CARBONE 2018 DE LA MAIRIE DE GRIGNY

Un bilan carbone est un outil de comptabilisation des gaz à effet de serre, qui permet de donner un ordre d'idée des émissions engendrées par une activité. Les émissions de gaz à effet de serre sont estimées en t eqCO₂. Une base de données nationale de « facteurs d'émissions » permet de convertir des données d'activités (en tonnes, en km, etc...) en t eqCO₂.

Un bilan carbone de la mairie de Grigny a été réalisé, bien que les collectivités de moins de 50 000 habitants n'aient aucune obligation réglementaire d'engager cette démarche.

Les postes d'émissions retenus pour le bilan carbone de la mairie de Grigny sont :

- énergie des bâtiments et éclairage public (consommations),
- déchets valorisés (poids et type de valorisation),
- achats de papier (tonnes de ramettes),
- déplacements professionnels (type de motorisation et distance),
- déplacements domicile/travail des agents (mode de déplacement et distance).

L'année de référence du bilan carbone est 2018. Par convention, l'année retenue pour les consommations d'énergie est 2017, du fait du décalage de disponibilité des données.

Vu les résultats annexés du bilan carbone ;

Considérant le caractère approximatif de cet exercice du fait des importantes incertitudes sur les facteurs d'émissions ;

Considérant que cet outil d'aide à la décision fait ressortir les activités sur lesquelles il faut engager des actions pour réduire l'impact de la mairie sur l'effet de serre ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation du bilan carbone
de la mairie de Grigny.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 069-216900969-20190405-DEL_19_040-DE

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

RECAPITULATIF BILAN CARBONE

	émission kg eqCO2	émission t eqCO2
--	----------------------	---------------------

ENERGIE

élec - EP	33 050	33,0
élec - bât.	30 755	30,8
clim - bât.	132 810	132,8
gaz - bât.	491 539	491,5

ACHATS

achat papier	6 262	6,3
--------------	-------	-----

DECHETS

déchets	1 170	1,2
---------	-------	-----

DEPLACEMENTS

dépl. pro.	32 972	33,0
dépl. dom/travail	121 957	122,0

TOTAL	850 514	850,5
--------------	---------	--------------

Un arbre stocke environ 150 kg de CO2 sur 30 ans, soit 25 kg de CO2 sur 5 ans.

Si on se fixe l'objectif de réduire de :

20% en 5 ans

nos émissions de CO2, cela représente une économie de :

170 t eqCO2 en 5 ans

Pour compenser cette quantité à réduire, il faudrait planter environ **6804 arbres.**

Nombre d'arbres plantés en :

2018	240
2019	
2020	
2021	
2022	

=> stockage de **6 t eqCO2 sur 5 ans**

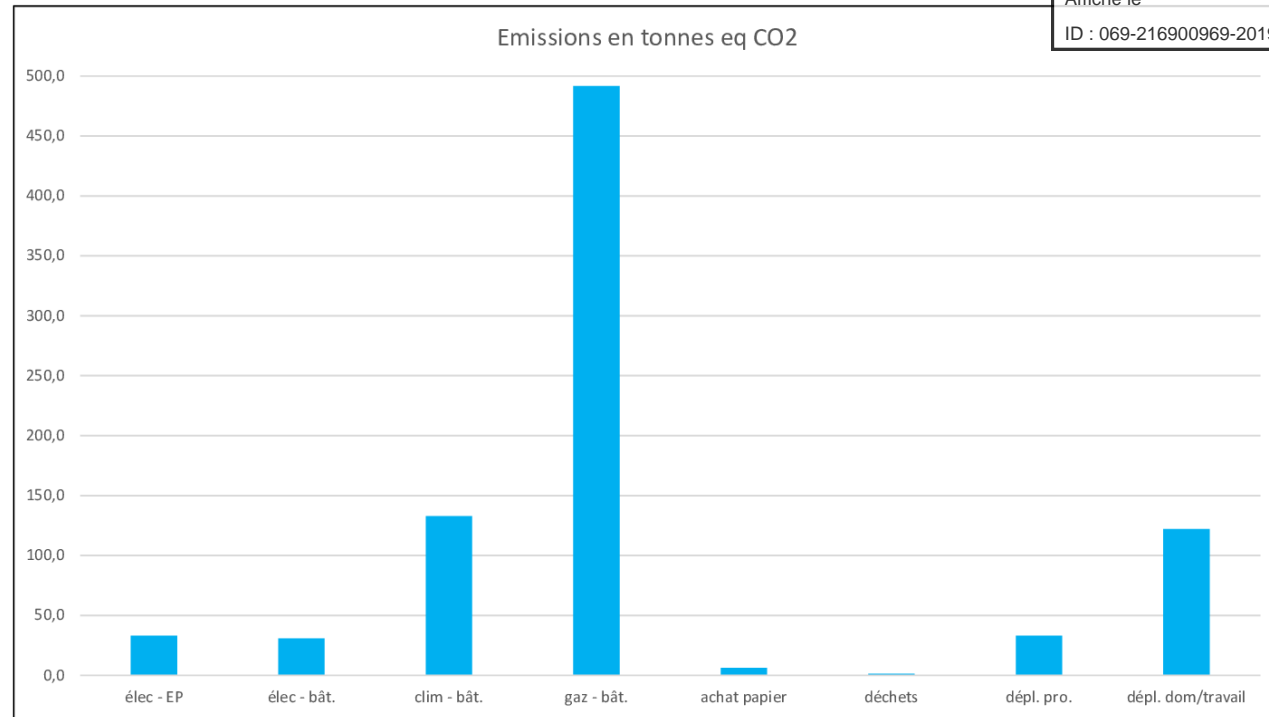
Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216900969-20190405-DEL_19_040-DE



conso EP 2017 :
- 21 % par

conso élec
bâtiments 2017 :
- 22% par rapport à

conso gaz 2017 :
+ 10 % par

**OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION
ENERGETIQUE :**

Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030, et les diviser par 4 entre 1990 et 2050.

-> pôle énergie Grigny : **-24% (en teqCO2) entre 2012 et 2017**

Réduire la consommation énergétique finale de 20% en 2030 par rapport à 2012, et de 50% en 2050.

-> pôle énergie Grigny : **-23% (en MWh) entre 2012 et 2017 (objectif 2030 déjà atteint pour le seul pôle énergie)**

**OBJECTIFS DE LA LOI
ELAN :**

Réduire les consos d'énergie de 40% entre 2010 et 2030, et de 60% entre 2010 et 2050.